

NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE

a. Données du projet			
Titre du projet : AEPA en milieu rural dans quatre régions			
Code du projet: P-CM-E00-006	Numéro du prêt : prêt FAD 2100150022344, don RWSSI 5800155000451		
Type de projet : investissement	Secteur: eau potable et assainissement		
Pays: Cameroun	Catégorisation environnementale (1-3) : 2		
Étape du traitement		Évènement clés (prêt)	
Date d'approbation : 12 mai 2010	Montants annulés : 0	Date de décaissement et de clôture (prêt) Date initiale de décaissement : 28 février 2016	
Date de signature : 29 juin 2010	Financement complémentaires : 0	Date initiale de clôture : 28 février 2016	
Date d'entrée en vigueur : 14 avril 2011	Restructuration :	Délai révisé du décaissement : 31 décembre 2016	
Date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement : 2 mai 2011	Prorogations (préciser les dates) : 5 janvier 2016	Date de clôture révisée : 31 décembre 2016	
Date réelle du 1^{er} décaissement : 22 septembre 2011			
b. Sources de financement			
Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (MUC) :	Montant engagé (MUC) :	Pourcentage décaissé (%) :
Prêt : FAD	10 000 000	9 750 000	97,5
Don : RWSSI	5 350 000	5 344 036	99,88
Gouvernement :	1 500 000	1 374 000	91,6
Bénéficiaires :	750 000	783 750	104
TOTAL :	17 600 000	17 251 786	98
Cofinanciers et autres partenaires extérieurs :			
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre : Ministère de l'eau et de l'énergie, unité d'exécution du projet			
c. Responsable du projet au sein de la Banque			
Fonction	A l'approbation	A l'achèvement	
Directeur régional	J.M. Garbi	O. Dore	
Directeur sectoriel	S. Jallow	O. Chanda (OIC)	
Responsable sectoriel	A. Bamba	X.Boulenger (OIC)	
Coordinateur d'activités	I.A.Traore	E.Bountsebe	
Coordonnateur d'activités Suppléant	P.Horugavye	A.Cisse	
Chef de l'équipe du RAP		E.Bountsebe	
Membres de l'équipe du RAP		N.Thioyediallo/C.Djeufo/A.Kamga/Mag a Guy Parfait (consultant)	
d. Données des Rapports			
Date du RAP : 30 juin 2017			
Dates de la mission du RAP :	Du : 17 avril 2017	Au : 30 avril 2017	
Date de RAP-EVN :			
Évaluateur1/consultant1 : Catherine KLEYNHOFF		Évaluateurs2/consultant2 : Mathias Sanou	

2. DESCRIPTION DU PROJET

Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues au cours de la mise en œuvre.

a. **Bien-fondé du projet et Impacts attendus:**

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Au Cameroun, le taux moyen d'accès à l'eau potable est de 45% en milieu rural contre 77% en milieu urbain. La population ayant accès aux services d'assainissement adéquat est estimée à 13,5% en milieu rural contre 17% en milieu urbain. Le Cameroun est donc loin d'atteindre les Objectifs mondiaux de Développement. Pour y faire face, le Gouvernement a adopté en 2007 une politique d'Alimentation en eau potable et assainissement (AEPA) en milieu rural et un plan d'action 2008-2015 qui visent l'atteinte de 80% de taux d'accès pour l'AEP et de 60% de taux d'accès pour l'assainissement en milieu rural. De plus, le secteur de l'eau et de l'assainissement est confronté à plusieurs contraintes dont la faiblesse dans la maîtrise d'ouvrage dévolue par la loi aux entités territoriales déconcentrées (communes) et la faible capacité des structures administratives en charge de la gestion du secteur.

Au moment de l'évaluation du projet, le Cameroun était loin d'atteindre les OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement comme le prévoyait son document de stratégie (DSCE), soit un taux d'accès à l'eau potable de 45% et d'accès aux services d'assainissement adéquat estimé à 13,5% en milieu rural. En outre, le secteur était confronté à plusieurs contraintes y compris l'insuffisance des ressources financières pour l'investissement ; et la faible capacité de structures en charge de la gestion.

Pour mieux cerner les besoins, le Gouvernement avait entrepris de faire l'inventaire des ouvrages hydrauliques en milieu rural, et sur la base des résultats, de concevoir un programme national d'AEPA en milieu rural dont le but était d'atteindre des taux d'accès de 80% et 60% respectivement pour l'eau potable et l'assainissement. Pour ce faire, Il comptait créer 22 000 équivalents points d'eau, réhabiliter 6000 équivalents points d'eau et équiper 150.000 ménages chaque année en latrines modernes d'ici 2015. Afin d'anticiper les contraintes de mise en œuvre, le Gouvernement avait décidé de réaliser ce projet dont les leçons devraient inspirer la préparation et la mise en œuvre du programme national

L'intervention de la Banque s'inscrivait dans ce cadre-là. Le choix de la zone du projet a été guidé par (i) le faible taux d'accès (33% en moyenne), (ii) l'existence d'inventaires des ouvrages hydrauliques dans les zones ciblées, (iii) la priorité accordées à l'eau par les plans locaux de développement, (iv) la disponibilité des études de faisabilité des réseaux simplifiés et enfin (v) la bonne organisation des communautés rurales dans ces régions.

Ainsi, le présent projet appuyer la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'AEPA et le plan d'action tels que définis dans le DSCE, à travers : (i) la réhabilitation des infrastructures d'AEPA et le renforcement des capacités des intervenants ; (ii) l'appropriation du projet par les bénéficiaires ; (iii) la pérennisation du service d'AEPA par une meilleure organisation des communautés. Le projet devait permettre ainsi de répondre aux besoins en eau potable de 668 000 habitants et, grâce à l'IEC, de favoriser un changement de comportement vis-à-vis de l'hygiène et de la santé. Grâce au projet, le taux d'accès à l'eau potable devait passer de 33% à 60% en 2015 et celui relatif aux services d'assainissement passera de 17% en moyenne à 22% en 2015 dans la zone du projet.

L'impact attendu est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales des quatre régions du projet grâce à un accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement.

b. **Objectifs et Effets attendus:**

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

Le projet avait pour objectif d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement dans 4 régions du Cameroun (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Ouest, et Sud).

Effet 1 : L'accès à l'eau potable est amélioré

Indicateur : Le taux moyen d'accès à l'eau potable passe de 33% en 2010 à 60% en 2015.

Effet 2 : L'accès aux services d'assainissement est amélioré

Indicateur : Le taux moyen d'accès aux services d'assainissement passe de 17% en 2010 à 22% en 2015.

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et de manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Produit 1 : Travaux de réhabilitation et construction d'infrastructures d'AEP :

Indicateur 1: 88 réseaux d'AEP réalisés

Indicateur 2: 96 réservoirs construits

Indicateur 3: 104 captages réhabilités ou construits

Indicateur 4: 579 000 linéaires (ml) posés dans les réseaux primaire et secondaires

Indicateur 5: 863 Bornes Fontaines construites ou réhabilitées

Indicateur 6: 190 artisans réparateurs, plombiers formés et équipés

Indicateur 7: 9 forages

Indicateur 8: 2 champs solaires.

Produit 2 : Construction d'ouvrages d'assainissement familial et publics :

Indicateur 1: 285 latrines à fosses ventilées à 6 compartiments réalisées

Indicateur 2: 1332 latrines familiales réalisées

Indicateur 3: 2 complexes à toilettes genrées (CTG) construits par région.

Produit 3 : Campagnes d'Information, Education et Communication :

Indicateur 1 : 2522 partenaires formés dans les 118 communes en IEC, hygiène en eau et assainissement

Indicateur 2 : 750 000 personnes sensibilisées lors de campagnes organisées.

Produit 4 : Appui institutionnel dans la zone du projet :

Indicateur 1 : 483 enseignants d'écoles primaires formés

Indicateur 2 : 500 membres de comités régionaux de suivi et d'associations de femmes et de jeunes rurales formés

Indicateur 3 : 122 comités villageois de développement formés

Indicateur 4 : 122 associations de jeunes formées

Indicateur 5 : 251 personnels de centres de santé formés

Indicateur 6 : 244 relais communautaires de santé formés

Indicateur 7 : 2 comités de suivi et de gestion des CTG créés et formés dans les communes

Indicateur 8 : 34 membres des comités de gestion des CTG formés

Indicateur 9 : 88 comités de suivi et de gestion des AEP créés et formés dans les communes

Indicateur 10 : 800 membres des comités de gestion des AEP formés

Produit 5 : Renforcement des capacités du Ministère de tutelle :

Indicateur : 20 cadres du MINEE formés à la gestion des ouvrages d'AEPA.

Bénéficiaires : Le REP identifie 3 groupes de bénéficiaires. Le RAP n'en identifie qu'un seul.

Groupe 1 : environ 668 000 personnes auront un meilleur accès à l'eau potable et environ 750 000 auront un meilleur accès aux services d'assainissement.

Groupe 2 : les comités de gestion des points d'eau et les conseils communaux recevront des formations. Le nombre exact n'est pas donné.

Groupe 3 : 20 cadres de la Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie (DHH) du Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE) seront formés.

d. Principales activités/Composantes:

Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.

Les composantes et activités sont :

A. Développement des infrastructures de base d'AEPA par la réalisation de:

a. réseaux AEP simplifiés

b. latrines à fosse ventilée

c. latrines à compartiment unique sur des parcelles privées

- d. complexes à toilettes genrées.
- B. Information, Education et Communication :
 - a. Faire le diagnostic sur l'hygiène autour des points d'eau
 - b. Elaborer une stratégie pour le changement de comportement
 - c. Former les parties prenantes
 - d. Réaliser des activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base.
- C. Appui institutionnel des structures concernées par le projet :
 - a. Réaliser des études sur la stratégie de l'assainissement en milieu rural, sur les ressources en eau pour renforcer la GIRE, et une étude de faisabilité pour l'AEPA rurale pour les localités de la zone du projet non couvertes et ayant fait une demande.
 - b. Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage de la DHH
 - c. Diverses formations dans les métiers de l'eau pour la DHH
 - d. Acquisition de matériels roulant, informatique et bureautique pour la DHH
 - e. Appui aux Communes pour leur rôle de maître d'ouvrage
- D. Gestion et Coordination du Projet

3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)

PERTINENCE

a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :

Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque. L'évaluation de la pertinence consistera à examiner également dans quelle(s) mesure(s) l'objectif de développement a été clairement indiqué et axé sur les effets ainsi que le réalisme des effets escomptés dans le contexte du projet.

L'objectif de développement du projet est aligné avec la stratégie du pays telle que présentée dans son Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE) 2010-2019 et spécifiquement l'accent sur le développement des infrastructures. Cet objectif est resté aligné sur les priorités et stratégie de développement du Gouvernement durant l'exécution du projet.

L'objectif est également aligné avec le second pilier du Document de Stratégie Pays (DSP) 2010-2014 de la Banque qui est de contribuer à l'amélioration des infrastructures. Ce second pilier, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers l'alimentation en eau potable et l'assainissement, serait réalisé par le projet.

L'objectif de développement est clairement énoncé et axé sur les effets escomptés dans le contexte du projet. Les effets sont réalistes et cohérents avec l'objectif. Les besoins des bénéficiaires sont au cœur de l'objectif du projet.

Le RAP a noté cette dimension très satisfaisante (4), note que cette revue est entière.

b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)

L'évaluateur devrait à partir de la reconstruction de la théorie de changement ou de la logique d'intervention du projet, apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), la cohérence du cadre du résultats et la pertinence des indicateurs, l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

Dans son ensemble, la conception de base du projet est restée pertinente durant l'exécution. Des ajustements ont été nécessaires pour tenir compte des préférences des bénéficiaires pour certains types de réseaux d'alimentation en eau potable ainsi que des problèmes liés aux réseaux électriques existants mais ce ne sont pas des ajustements

majeurs et ils n'ont pas entraîné de retards notables. Les différentes approches techniques avaient bien été étudiées durant la conception et les solutions retenues sont restées essentiellement les bonnes. Le RAP explique bien comment le projet a su s'adapter aux préférences de certains utilisateurs et aux contraintes venues de la non-fonctionnalité de certains réseaux électriques. Comme l'indique les enseignements du RAP, la mise en œuvre du projet a montré quelques insuffisances dans l'approche participative évoquée :

- Refus par les populations de certaines localités de tous les autres types d'AEP à l'exception des systèmes gravitaires et solaires afin d'éviter le paiement de la facture d'électricité ou éviter les dysfonctionnements des réseaux électriques.
- Faible engouement des prestataires pour la construction des latrines familiales.
- Assurer l'appropriation du projet par les unités en charge de sa mise en œuvre. Il est souhaitable, à l'avenir que le personnel clé d'un projet soit identifié à la préparation et qu'il participe activement à sa conception.
- Le personnel intervenant dans la chaîne d'exécution des projets n'a pas souvent une bonne connaissance des procédures convenues. Des rencontres périodiques d'informations sur les activités des projets par les différents acteurs directs intervenant dans le traitement des dossiers devraient être organisées et les acteurs régulièrement recyclés sur les procédures convenues.
- Une insuffisance de communication a été relevée entre le niveau central et le niveau régional. Cela pourrait s'expliquer par l'absence de lien hiérarchique entre le coordonnateur national et les délégués régionaux. Une plus grande implication des délégués régionaux et départementaux devrait être envisagée.

Les mesures de protection environnementales et sociales ont été adressées aussi bien en ce qui concerne les infrastructures que le comportement des bénéficiaires. Le niveau des impacts négatifs, temporaires, en la matière a été évalué de faible à inexistant et des mesures d'atténuation faciles ont été identifiées.

Cette revue a dû reconstruire un cadre logique qui essaie de réconcilier le CLAR du REP, le cadre logique et les résultats présentés dans le RAP. Aucun document expliquant les changements a été mis à la disposition de cette revue. Ces deux cadres logiques ont de multiples lacunes :

- Les deux cadres logiques ne sont pas les mêmes, alors que la conception n'a pas changé pendant l'exécution du projet. Ceci est d'autant plus surprenant que les deux documents ont été préparés par la même équipe à la suite de la même mission de supervision/préparation du RAP.
- Le REP ne présente qu'un effet avec certains indicateurs qui n'y sont pas liés. Le RAP présente 4 effets qui sont soit des indicateurs, soit des effets.
- Il y a une grande confusion en ce qui concerne l'effet sur le taux moyen d'accès aux services d'assainissement : le REP donne une valeur de base (17%) et une cible pour toute la zone du projet pour 2015 (22%). Le RAP donne des valeurs bien moindres pour toute la zone (6 et 6,72%). Mais ce sont les mêmes valeurs que dans le dernier EER qui indique que l'effet est seulement pour les établissements scolaires et les formations sanitaires, mais que l'indicateur est pour les ménages.
- Le CLAR du REP utilise 2010 comme année de référence pour les valeurs de base, ce qui est juste puisque le projet a été approuvé en 2010. Le RAP utilise 2012 comme année de référence et les valeurs observées cette année-là, alors que le projet était en pleine exécution, ce qui est une erreur qui peut affecter le calcul du progrès vers la réalisation des cibles.
- Le CLAR du REP utilise 2012 (mi-parcours prévu) comme horizon de cible alors que la date initiale de clôture était 2016.
- En ce qui concerne les produits, le RAP a converti tous les indicateurs de produits du REP en produits individuels ce qui donne 29 produits.
- Il y a une grande confusion sur les emplois créés entre le texte du REP, le CLAR du REP, le dernier EER et le RAP. Ils apparaissent à la fois comme effet et comme produit. Par conséquent, cette revue ne les considère pas comme un effet du projet. Le CLAR du REP indique au moins 100 emplois de plombiers et artisans réparateurs créés et au moins 54 emplois permanents créés pour les femmes et les jeunes. Le texte du REP indique qu'environ 300 emplois non permanents seront créés pendant l'exécution et 154 emplois permanents après l'achèvement du projet. Le RAP indique que 1169 emplois permanents ont été créés contre 1084 prévus. Le dernier EER présente l'amélioration de l'accès à l'emploi comme un effet du projet alors que ce ne l'est pas.
- L'effet sur les campagnes de sensibilisation ne peut pas être mesuré par l'indicateur qui ne fait que compter le nombre de personnes sensibilisées, au lieu de mesurer le changement de comportement, l'objectif des campagnes. Cet indicateur se trouve être le même que pour un des produits. Cette revue ne présente pas l'effet sur les campagnes.

La conception initiale du projet est restée appropriée durant l'exécution. Un nombre d'ajustements se sont avérés nécessaires pour assurer la bonne réalisation du projet, souvent basés sur des solutions techniques, tels que les ajustements présentés ci-dessus dans le contexte des insuffisances de l'approche participative, et d'autres, comme, par exemple, la faible capacité des petites entreprises pour la réalisation des latrines a été une contrainte. Pour y remédier, l'utilisation des artisans maçons organisés pour la construction desdites latrines pourrait constituer une solution notamment par le biais des marchés communautaires.

Le RAP a noté cette dimension satisfaisante tout en donnant une note de (3,5) qui indique une pertinence très satisfaisante. Cette revue évalue également cette dimension satisfaisante, avec une note de (3).

EFFICACITE

c. Efficacité dans la réalisation des effets (réalisations):

Évaluation du niveau d'atteinte des résultats escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. Chaque résultat devrait être soutenu par multiples lignes d'éléments de preuve provenant de sources différentes (au moins 2). En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extraits et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP). La notation du RAP devrait également être indiquée dans cette section.

Ce projet n'avait que deux effets : l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement. Ces deux effets ont été pleinement réalisés, le résultat de la pleine réalisation des deux produits de construction/réhabilitation des infrastructures d'AEP et d'assainissement. L'atteinte de ces effets, qui sont alignés avec l'objectif de développement et l'impact attendu, assure l'atteinte de l'objectif de développement. Il est à noter que l'amélioration de l'accès n'est pas une garantie d'utilisation accrue. Mais, dans le contexte de ce projet, seul l'amélioration de l'accès était ciblée.

Le RAP évalue l'efficacité dans la réalisation des effets très satisfaisante, avec une note de (3,5). Cette revue note cette dimension très satisfaisante (4).

d. Efficacité dans la production des extraits:

Évaluer le niveau de réalisation des extraits (y compris pour les prêts programmes le niveau d'exécution des mesures complémentaires nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple). Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'Etat d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des **éléments preuves de sources différentes (au moins deux)**, le degré de couverture et de discussion par le RAP des extraits du projet (prévus-réels) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

Sur la base du cadre logique reconstitué par cette revue, il y a 5 produits et 23 indicateurs. Cette revue n'a pas retenu les produits/indicateurs liés à la gestion du projet. La performance de l'unité de gestion fera partie de la discussion sur la performance de l'Emprunteur.

Sur les 23 indicateurs retenus, 22 ont été pleinement réalisés et, pour la plupart, bien au-delà des cibles. L'un d'eux a été réalisé à 96% mais est quand même compté comme pleinement réalisé. Un seul indicateur n'a été que partiellement réalisé (à 46%) : la construction de latrines familiales. Les bénéficiaires n'ont pas montré beaucoup d'intérêt pour ce type de latrines. La construction de certaines d'entre elles a été remplacée par la construction de latrines publiques ou collectives. Ce n'est donc pas un échec.

La réalisation très satisfaisante des indicateurs a permis la réalisation très satisfaisante des 5 produits. La réalisation des deux premiers produits, la construction/réhabilitation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement ont permis la réalisation très satisfaisante des deux effets.

Le RAP n'a pas noté cette dimension. Cette revue la note très satisfaisante (4).

e. Résultats de développement du projet:

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'établissement de rapport sur l'état d'exécution et les résultats (EER) des opérations du secteur public).

Cette revue note cette dimension très satisfaisante (4). Cette notation s'explique par la notation très satisfaisante (4) de l'efficacité dans la réalisation des effets et la notation très satisfaisante (4) de l'efficacité dans la réalisation des produits.

Le RAP note également cette dimension très satisfaisante (4).

f. Bénéficiaires:

En se basant sur des éléments à preuve, l'évaluateur portera son jugement sur le réalisme du nombre total de bénéficiaires que le projet à couvert par catégorie et par sexe.

Le RAP avance des taux de réalisation et des pourcentages de femmes sans aucune preuve.

Cette revue note que le nombre de bénéficiaires ayant été touchés par les campagnes de sensibilisation a été lourdement surestimé, avec beaucoup de personnes comptées plus qu'une fois. La population à toucher par les campagnes de sensibilisation était estimée à 750 000. (L'accès aux systèmes d'assainissement devait être amélioré pour 750 000 personnes. L'accès en eau potable devait être amélioré pour 668 000). Le RAP note le nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation à 1 925 646 personnes (précision inquiétante vu que les campagnes comprenaient des émissions de radio, dont l'écoute est difficilement mesurable avec exactitude). Il semble clair à cette revue que ce nombre compte chaque personne qui a été touchée par chaque événement. Pour estimer le vrai nombre d'individus touchés par les campagnes, il aurait été plus judicieux de multiplier la cible de 750 000 par le pourcentage moyen de réalisation des campagnes de sensibilisation (au-dessus de 100%).

Cette revue estime le progrès vers la réalisation des cibles comme suit :

Groupe 1 : L'indicateur du taux moyen d'accès à l'eau potable a été pleinement réalisé (à 99%). L'indicateur du taux moyen d'accès aux services d'assainissement a été réalisé à plus de 200%. Le degré de couverture des bénéficiaires est d'environ 170%.

Groupe 2 : Tous les indicateurs liés à la formation pour l'appui institutionnel dans la zone du projet ont été réalisés au-delà des cibles. Le degré de couverture de ces bénéficiaires est d'environ 130%.

Groupe 3 : 24 cadres ont été formés, donnant un degré de couverture de 120%.

g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Évaluer le degré d'importance des résultats additionnels et importants énoncés ou non couverts par le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

Le RAP identifie 4 effets imprévus mais qui ne sont en fait que des ajustements dans la réalisation d'indicateurs de produits prévus dans le cadre logique :

- Le premier cas a pour résultat qu'une AEP supplémentaire a été réalisée de par la confusion de 2 localités ayant le même nom.
- Le second cas a eu pour résultat que plusieurs villages non retenus dans la liste initiale ont bénéficié de réseaux d'eau.
- Le troisième cas a eu pour résultat que moins d'AEP électriques mais plus d'AEP solaires ont été réalisées.
- Le quatrième cas a eu pour résultat que moins de latrines privées mais plus de latrines publiques ont été réalisées.

EFFICIENCE

h. Respect du calendrier :

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

La durée prévisionnelle devait être de 58 mois (entrée en vigueur, avril 2011 à clôture initiale, février 2016). La durée réelle a été de 63 mois (entrée en vigueur du premier décaissement, septembre 2011, à clôture révisée, décembre 2016), ce qui donne un délai prévu par rapport au délai réel de 92%.

Le RAP note cette dimension satisfaisante (3), note que cette revue entérine. Les calculs du RAP sont un peu différents mais résultent en la même notation.

i. Efficience dans l'utilisation des ressources:

Évaluer l'exécution physique (basée sur les livrables) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés.

Le RAP estime le pourcentage moyen de la réalisation matérielle des produits à 108%, toutes sources de financement confondues. Cette revue l'estime à environ 120%, calculée sur la base des éléments suivants :

- La réalisation bien au-delà des cibles pour la grande majorité des produits financés par le FAD donne une réalisation moyenne d'environ 130%.
- D'après les informations fournies par le RAP sur la réalisation du don RWSSI, la réalisation moyenne est d'environ 113%.

Le taux d'engagement de tous les bailleurs de fonds est de 98%. Cela donne un pourcentage moyen de la réalisation matérielle par rapport au taux d'engagement de 122%.

Le RAP note cette dimension très satisfaisante (4), note que cette revue entérine, malgré des calculs légèrement différents.

j. Analyse coût- bénéfice:

Évaluation du degré d'obtention des résultats de développement à temps, et dans quelles mesures les coûts ont été efficaces et ont été fournis de la manière la plus efficiente. La notation du RAP devrait être commentée. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

Le taux de rentabilité économique avait été estimé à 33,92%. Ce taux n'a pas été actualisé à l'achèvement du projet. Mais le RAP note cette dimension très satisfaisante (4) sur la base des réalisations au-delà des attentes de la quasi-totalité des activités conduisant à la réalisation des effets et impact attendus, le tout dans quasiment la même enveloppe financière qu'initialement prévu.

Ce type de projet présente des avantages multiples sur le plan financier et socio-économique :

- L'accroissement sensible des taux d'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat, accompagné d'une campagne soutenue d'éducation sanitaire, contribue à réduire les taux de prévalence des maladies d'origine hydrique constatés par :
 - l'effet de conditions plus hygiéniques d'approvisionnement en eau ;
 - l'amélioration de l'hygiène domestique et de la salubrité des équipements collectifs ;
 - la réduction de la pollution des rues, des lieux publics et de la nappe phréatique du fait de la bonne qualité des latrines et des édicules publics ;
 - la formation à l'utilisation et l'entretien des latrines dans les familles, les lieux publics et les écoles ;
 - l'acquisition de l'habitude d'utiliser l'eau et le savon pour les besoins naturels et les tâches domestiques ;
 - une alimentation plus saine pour les enfants de moins de 5 ans touchés par une forte mortalité due aux maladies diarrhéiques.
- L'incidence du recul des pathologies d'origine hydrique sur la réduction des dépenses de santé est sensible en termes de gains monétaires pour les ménages et donc porteuse de changements dans les conditions de vie des populations ciblées.

Sur la base de ces éléments, cette revue note le rapport coût-bénéfice très satisfaisant (4).

k. État d'avancement de l'exécution:

Évaluer l'appréciation du RAP sur l'état d'avancement de l'exécution (EE) à partir du dernier EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE. Il s'agit notamment : i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) de l'exécution et le financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

Le compte-rendu du RAP tient bien compte des critères de l'état d'avancement de l'exécution de l'EER. L'EER n'offre aucune information sur le système de suivi-évaluation ou sur la gestion financière.

Les clauses du projet, de sauvegarde environnementale et sociale, et relatives à l'audit ont été respectées. Les systèmes d'acquisition des biens et services, de gestion financière et de suivi-évaluation ont été respectés. Les décaissements des différentes sources de financement ont tous été notés (4) par l'EER mais seuls les décaissements des fonds de co-financement ont été évalués très satisfaisants, sans explication.

Le RAP note cette dimension très satisfaisante (4), note que cette revue entérine.

DURABILITE

l. Viabilité financière:

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet et assurer sa pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

La viabilité financière est garantie par l'efficacité de l'entretien et de la maintenance. Le financement de la maintenance et de l'entretien des ouvrages est assuré comme suit :

- La mise en place d'une ligne budgétaire pour la maintenance et l'extension des infrastructures d'AEPA dans les budgets communaux dès l'année budgétaire 2011 (un des condition du prêt)
- La contribution des ménages sous forme de paiement des frais d'entretien et de maintenance
- Les ouvrages d'AEP et d'assainissement réalisés sont de très bonne qualité car ils ont été suivis par des équipes de consultants compétents. Ceci encourage les utilisateurs à en assurer le bon entretien.
- Les campagnes de sensibilisation ont éduqué les bénéficiaires sur l'utilisation hygiénique de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que sur les mesures environnementales à respecter pour le bon fonctionnement et l'entretien de ces infrastructures.
- Les infrastructures ont été rétrocédées aux communes.
- La contribution financière des bénéficiaires au projet a été supérieure à ce qui était prévu. Ceci est d'autant plus impressionnant que le projet est en milieu rural où de nombreuses associations de bénéficiaires ont des ressources limitées.
- Un nombre d'arrangements formels ont été mis en place : l'inscription dans le budget des communes de l'entretien des infrastructures, des conventions entre les communes bénéficiaires et le Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), un fonds d'investissement des communes.
- La formation des cadres de la DHH sur les métiers de l'eau, y compris la maintenance.

Le RAP a noté cette dimension très satisfaisante (4), note que cette revue entérine.

m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités:

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation: de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes; et de la manière dont la conception a renforcé

l'appropriation nationale.

Près d'un quart des dépenses du projet ont financé un programme d'appui institutionnel compréhensif allant des cadres de la DHH au bureau central et dans les régions couvertes par le projet jusqu'aux agents communaux. Des formations formelles ont été offertes aux cadres de la DHH dans les métiers de l'eau, y compris la gestion des ouvrages d'AEPA. Des milliers de personnes ont été formées dans les communes, couvrant différents segments de la population : enseignants, personnel sanitaire, membres de comités régionaux de suivi, d'associations de femmes et de jeunes, de comités de CTG, et de comités villageois de développement. Ce programme a, entre autres, donné aux agents communaux les connaissances nécessaires pour assumer progressivement leur rôle de maîtres d'ouvrages, y compris la gestion et l'entretien des nouvelles infrastructures.

Le RAP a noté cette dimension très satisfaisante (4), note que cette revue entérine.

n. Appropriation et durabilité des partenariats:

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

Les associations de bénéficiaires avaient été consultées pendant la conception du projet, ce qui a facilité leur appropriation des résultats du projet. Dans le cas précis de ce projet, d'autres mesures additionnelles durant l'exécution ont solidifié ces appropriations et assurent la durabilité des partenariats :

- Les ménages entretiennent les latrines.
- Les ménages contribuent aux frais d'entretien et de fonctionnement des réseaux d'adduction d'eau.
- Les bénéficiaires ont contribué au financement des infrastructures, malgré leurs ressources limitées.
- Les infrastructures ont été transférées aux communes.
- Les bénéficiaires ont été sensibilisés dans les sujets d'hygiène de l'eau et sont donc bien équipés pour continuer de s'approprier les infrastructures.
- Les agents communaux ont été formés sur la gestion et l'entretien de ces infrastructures, ce qui leur donne les outils pour qu'ils se sentent responsables de ces infrastructures et s'en approprient la pérennité.
- Le projet s'est très bien déroulé et les infrastructures construites ou réhabilitées sont de haute qualité, ce qui a donné aux bénéficiaires une image positive du projet, du rôle de la DHH, et des autres responsables du projet, consultants ou maîtres d'ouvrages. Le tout a permis l'appropriation des résultats du projet par les bénéficiaires.

Le RAP a noté cette dimension très satisfaisante (4), note que cette revue entérine.

o. Durabilité environnementale et sociale:

Évaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

Ce projet est classé catégorie II. Les impacts négatifs très temporaires (bruit et poussière durant la construction) avaient été anticipés et les mesures d'atténuation ont été respectées. Le risque de pollution de la nappe phréatique avait été identifié et des mesures techniques adéquates ont été mises en place. La formation de milliers d'agents de groupes communaux, et la sensibilisation de plus de 750 000 bénéficiaires sur la bonne utilisation de l'eau potable et des systèmes d'assainissement garantissent une gestion qui respecte l'environnement. L'accès aux nouvelles infrastructures réduit la charge ménagère de la majorité de femmes et filles. La formation des cadres de la DHH a renforcé la compétence individuelle de ces cadres et la compétence institutionnelle de la DHH en respect des normes environnementales dans la gestion de l'eau.

Le RAP a noté cette dimension très satisfaisante (4), note que cette revue entérine.

4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES

a. Performance de la Banque:

(préparation/approbation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision, achèvement): Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et re-noter au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

La performance de la Banque a été très satisfaisante dans plusieurs critères : La conception du projet a intégré les leçons tirées d'autres opérations de la Banque au Cameroun. Les bénéficiaires ont été consultés et ont contribué aux décisions qui les affectaient durant l'exécution. Le système de suivi-évaluation conçu était solide et clair. La Banque s'est acquittée de façon très satisfaisante de sa fonction de supervision fiduciaire ce qui a permis le respect des différentes clauses par l'Emprunteur.

Le RAP a noté cette dimension très satisfaisante (4). Cette revue la note satisfaisante (3).

b. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et ré noter la performance de l'emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définie dans la note d'orientation du RAP.

Le RAP soulève de sérieux problèmes d'exécution dans les questions clés et enseignements tirés. La réalisation des activités du projet a été excellente. Le projet a accusé seulement quelques mois de retard. Les comptes rendus du RAP sur les différentes dimensions de pertinence, efficacité, efficacité et durabilité font l'éloge, à juste titre, des nombreux succès du projet. Mais la performance de l'Emprunteur (que le RAP a notée très satisfaisante !) indique des difficultés systémiques telles que les lenteurs de paiement, le manque de connaissance des procédures, et une communication insuffisante entre le niveau central et le niveau régional. Ce sont ce type de problèmes qui le plus souvent affectent négativement la performance d'un projet et résultent en une évaluation peu satisfaisante de la performance de l'Emprunteur. Mais il semble que, dans le cas présent, tout a été très bien exécuté malgré ces difficultés.

Il aurait été judicieux que le RAP explique comment ces problèmes n'ont pas été des obstacles. Qu'est-ce que l'Emprunteur a fait pour combler ces lacunes ? Sur la base des résultats obtenus, cette revue aurait noté la performance de l'Emprunteur très satisfaisante. Mais cette note doit être modulée par les problèmes d'exécution soulevés par le RAP.

Le RAP a noté cette dimension (3,5), très satisfaisante. Cette revue la note satisfaisante (3).

c. Performance des autres parties prenantes:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et re-noter la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l'achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinents spécifiques à chaque acteurs (cofinanciers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc.).

Les associations de bénéficiaires ont payé leur contribution en temps voulu. La collaboration entre les diverses parties prenantes, cadres de la DHH au niveau central et au niveau régional et les comités de bénéficiaires s'est bien déroulée. Les prestations des entreprises de construction/réhabilitation et des consultants ont été satisfaisantes.

Le RAP a noté cette dimension (3,5), très satisfaisante. Cette revue la note satisfaisante (3).

5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME

a. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité), et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

La performance du projet est très satisfaisante. Chacun des quatre volets clés du RAP a été évalué très satisfaisant. La note globale de l'achèvement du projet est 3,81. L'objectif de développement est resté très pertinent durant toute l'exécution et n'a demandé aucune modification. Il est aligné avec la stratégie du pays, le DSCE, et spécifiquement avec l'accent sur le développement des infrastructures. L'objectif est également aligné avec le second pilier du DSP de la Banque qui est de contribuer à l'amélioration des infrastructures. La conception du projet est aussi restée très pertinente durant l'exécution du projet et n'a demandé que de minimes ajustements pour tenir compte des préférences de certains bénéficiaires sur les types de réseaux d'alimentation en eau potable. L'efficacité a été très satisfaisante : La totalité des produits a été réalisée et, dans de nombreux cas, bien au-delà des cibles. Cette réalisation très satisfaisante a eu pour résultat la réalisation très satisfaisante des effets. L'efficience a été très satisfaisante, avec trois de ses quatre critères notés très satisfaisants. Seule la durée d'exécution a été quelques mois plus longue que prévu. Mais l'utilisation des ressources a été supérieure aux attentes, le rapport coût-bénéfice également, et l'état d'avancement de l'exécution a montré le respect de toutes les clauses, ainsi que le respect des systèmes d'acquisition des biens et services, de la gestion financière et de suivi-évaluation. La durabilité est jugée très satisfaisante, avec chacun de ses critères jugé très satisfaisant. Le projet a mis en place tout un programme de modalités et de systèmes pour assurer la pérennité financière, institutionnelle, environnementale et sociale, ainsi que la durabilité des partenariats.

b. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Évaluation des dépenses prévues et réelles sur la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

Le CLAR du REP est complet. Tous les indicateurs de suivi et toutes les données de référence sont inclus. Les produits sont alignés avec les effets qui sont eux-mêmes cohérents avec l'objectif de développement. Les cadres logiques présentés dans le dernier EER et le RAP ont de nombreuses lacunes discutées plus haut dans cette revue.

Le REP indique qu'un expert en suivi-évaluation serait recruté. Le RAP n'offre aucune information à ce sujet ou sur l'utilisation du système.

6. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation. Il est recommandé de se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible.

Les enseignements tirés par le RAP pour chaque critère d'évaluation sont pour le moins surprenants : certains sont anodins, anecdotiques et sans sérieux impact, tel que, en ce qui concerne la pertinence, la confusion entre deux localités du même nom que le RAP adresse comme problème de qualité à l'entrée. Un autre exemple, en ce qui concerne l'efficacité, est la réalisation des latrines familiales par des artisans maçons plutôt que par des petites entreprises.

D'autres leçons tirées soulèvent de sérieux problèmes alors que les comptes rendus ne notent que des succès et que la performance du projet a été très satisfaisante : Efficience : (i) retard accusé avant le début de l'exécution des activités physiques ; (ii) décalages observés dans la mise en œuvre du plan de passation des marchés ; et (iii) lenteurs observées dans le traitement des demandes de paiement. Ces problèmes sont repris comme questions clés de la performance de l'Emprunteur. D'autres, aussi sérieux, sont également soulevés : (i) manque de connaissances des procédures et manque de respect des accords ; et (ii) insuffisante communication entre le niveau central et le niveau régional. Il aurait judicieux que le RAP explique comment ces problèmes n'ont pas empêché le succès du projet.

Ce sont les enseignements tirés sur la durabilité qui illustrent la pertinence de certains enseignements du RAP : sur la base du succès du projet, le RAP indique de façon satisfaisante comment assurer la durabilité des résultats physiques d'un projet, infrastructures réalisées dans ce cas précis, et comment assurer la durabilité

institutionnelle.

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

Certaines recommandations du RAP ne sont pas judicieuses:

- La mise en place des équipes de projet au plus tard 3 mois après l'approbation du financement pour assurer un démarrage effectif : Dans le cas de ce projet, la mise en place de la cellule de coordination du projet et l'affectation du personnel de la DHH à cette cellule était une des conditions d'entrée en vigueur du premier décaissement du don et du prêt. La difficulté du Gouvernement à exécuter cette condition est sans doute ce qui explique que le retard dans la date d'entrée en vigueur du premier décaissement 12 mois après l'approbation. La recommandation du RAP aurait dû être les mesures que la Banque peut utiliser pour accélérer le processus.
- Le personnel clé des unités en charge de la mise en œuvre d'un projet devrait être identifié à la préparation et devrait participer à la conception. Le RAP n'est pas clair : il parle d'unités mais mentionne la cellule. La préparation d'un projet prend des mois ou des années. Il est évident que la continuité des équipes est positive. Mais le RAP mentionne que, du côté de la Banque, il y a eu 5 task managers pendant la vie du projet. Un certain mouvement de personnel, de tous les côtés peut être attendu et la recommandation qu'il serait « souhaitable » d'avoir le même personnel n'est pas utile.
- Comment renforcer la capacité des petits prestataires qui n'ont pas les capacités financières, techniques et matérielles. Le RAP recommande une analyse des offres plus rigoureuse. Cette revue ne voit pas cela comme la solution. Ce sont des projets de développement qui doivent encourager la participation des petites entreprises. Autrement, ce seront toujours les plus grosses entreprises qui auront les marchés. La Banque peut jouer un rôle essentiel dans ses interventions du développement du secteur privé : encourager les petites entreprises à soumettre des propositions ensemble et travailler avec les banques locales pour les encourager à faire des prêts à ces petites entreprises quand elles ont obtenu des marchés.

7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant): La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaire (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme: élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

Le respect des délais d'élaboration du RAP est insatisfaisant. Le RAP est sorti 6 mois après la clôture du financement.

Le RAP ne donne aucune information sur le degré de participation des autres parties.

Dans son ensemble, la qualité du RAP est satisfaisante (3). De nombreuses dimensions ont très bien été traitées :

- Les 2 dimensions de pertinence.
- 3 des 4 dimensions d'efficacité. (Le TRE n'a pas été actualisé pour l'analyse coût-avantage).
- Les 4 dimensions de durabilité.
- Les éléments de preuves sont disponibles.
- Les mesures de sauvegarde et d'alignement.
- Le RAP est conforme.

Le RAP a certaines lacunes :

- Un cadre logique qui n'est pas conforme au CLAR du REP, sans explications.
- Un manque de clarté du cadre logique qui mélange produits et indicateurs de produits.
- Identifie uniquement un groupe de bénéficiaires alors que le REP en identifie trois.

- Accepte, sans évaluer leur véracité, le nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation.
- Des comptes rendus très lacunaires (3 lignes chacun) sur la performance de la Banque et celle de l'Emprunteur.

Mais cette revue estime que les plus grands manquements du RAP sont :

- Le manque de cohérence entre les comptes rendus et les questions clés/enseignements : les comptes rendus détaillent les succès. Les questions clés/enseignements pour les mêmes sections soulèvent de très sérieux problèmes.
- Des recommandations qui ne sont pas judicieuses en ce qui concerne la mise en place des équipes de projet, la présence du personnel clé pendant la préparation et la conception du projet, et comment renforcer la capacité des petits prestataires qui n'ont pas les capacités financières, techniques et matérielles.

8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, la note globale du projet pourrait être « pareillement satisfaisant ».

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
PERTINENCE	3,75	3,5	TRES SATISFAISANT
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4	4	L'objectif est aligné avec le DSCE du pays et le DSP de la Banque. Il est resté pertinent durant toute l'exécution du projet.
Pertinence de la conception du projet	3,5	3	La conception initiale est restée pertinente durant l'exécution. Des ajustements mineurs ont été nécessaires parmi les options techniques d'AEP retenues mais n'ont rien changé à la conception.
EFFICACITE	4	4	TRES SATISFAISANT
Objectif de développement (OD)	4	4	L'efficacité dans la réalisation des effets est très satisfaisante. L'efficacité dans la réalisation des produits est très satisfaisante.
EFFICIENCE	3,75	3,75	TRES SATISFAISANT
Respect du calendrier	3	3	La durée prévisionnelle était de 58 mois. La durée réelle a été de 63 mois, ce qui donne un délai prévu par rapport au délai réel de 92%.
Efficiency de l'utilisation des ressources	4	4	Le pourcentage moyen de la réalisation matérielle par rapport au taux d'engagement est de 122% : la réalisation des activités financées par le FAD est estimée à 130% ; celle des activités financées par le RWSSI est estimée à 113%, ce qui donne une moyenne d'environ 120%. Le taux d'engagement de tous les bailleurs de fonds est de 98%.
Analyse coût -bénéfice	4	4	La réalisation au-delà des attentes de la quasi-totalité des activités conduisant à la réalisation des effets et impact attendus, le tout dans une enveloppe financière légèrement moindre qu'initialement prévue, permet d'avancer que le rapport coût-bénéfice est très satisfaisant.
État d'avancement de l'exécution (IP)	4	4	Les clauses du projet, de sauvegarde environnementale et sociale, et relatives à l'audit ont été respectées. Les systèmes d'acquisition des biens et services, de gestion financière et de suivi-évaluation ont été respectés. Les décaissements des différentes sources de financement ont tous été effectués de façon très satisfaisante.
DURABILITÉ	4	4	TRES SATISFAISANT

Viabilité financière	4	4	Les infrastructures ont été rétrocédées aux communes. La contribution financière des bénéficiaires au projet a été supérieure à ce qui était prévu. Des arrangements formels ont été mis en place pour assurer la pérennité financière des résultats: l'inscription dans le budget des communes de l'entretien des infrastructures, des conventions entre les communes bénéficiaires et un fonds d'investissement des communes. Les cadres de la DHH ont été formés sur les métiers de l'eau, y compris la maintenance.
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	4	4	Le programme de formation a été compréhensif, couvrant les cadres de la DHH et des milliers de personnes dans les communes qui ont acquis les connaissances nécessaires pour assumer progressivement leur rôle de maîtres d'ouvrages, y compris la gestion et l'entretien des nouvelles infrastructures.
Appropriation et durabilité des partenariats	4	4	Les associations de bénéficiaires avaient été consultées pendant la conception du projet. Les nouvelles infrastructures, de haute qualité, ont donné aux bénéficiaires une image positive du projet, du rôle de la DHH, et des autres responsables du projet. Ces infrastructures appartiennent aux communes.
Durabilité environnementale et sociale	4	4	Ce projet est classé catégorie II. Les mesures d'atténuation des impacts négatifs très temporaires ont été respectées. Des mesures techniques adéquates ont été mises en place pour éviter le risque de pollution de la nappe phréatique. La formation de milliers d'agents de groupes communaux, et la sensibilisation de plus de 750 000 bénéficiaires sur la bonne utilisation de l'eau potable et des systèmes d'assainissement garantissent une gestion qui respecte l'environnement. L'accès aux nouvelles infrastructures réduit la charge ménagère de la majorité de femmes et filles.
NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET	3,88	3,81	TRES SATISFAISANT
Performance de l'Emprunteur:	4	3	La réalisation des activités du projet a été excellente malgré des manquements systémiques de l'Emprunteur notés par le RAP : lenteurs de paiement, manque de connaissance des procédures, et communication insuffisante entre le niveau central et le niveau régional. Ces problèmes graves ne semblent pas avoir affecté l'exécution du projet, ce que le RAP aurait dû expliquer.
Performance de la Banque:	3,5	3	La performance de la Banque a été très satisfaisante dans plusieurs critères : La conception du projet a intégré les leçons tirées d'autres opérations de la Banque au Cameroun. Les bénéficiaires ont été consultés et ont contribué aux décisions qui les affectaient durant l'exécution. Le système de suivi-évaluation conçu était solide et clair. La Banque s'est acquittée de façon très satisfaisante de sa fonction fiduciaire de supervision ce qui a permis le respect des différentes clauses par l'Emprunteur. Mais les cadres logiques dans les documents d'achèvement du projet, le dernier EER et le RAP montrent une confusion majeure en ce qui concerne l'articulation de la chaîne de résultats et l'acceptation passive de certains résultats. Le RAP n'offre aucune analyse sur la performance de la Banque.
Performance des autres parties prenantes	3.5	3	Les associations de bénéficiaires ont payé leur contribution en temps voulu. La collaboration entre les diverses parties prenantes, cadres de la DHH au niveau central et au niveau régional et les comités de

			bénéficiaires s'est bien déroulée. Les prestations des entreprises de construction/réhabilitation et des consultants ont été satisfaisantes.
Qualité du RAP:	-	3	SATISFAISANT

9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAR PAYS/SECTEUR OU ÉTUDES :

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues par secteur/pays
- b) Évaluation de groupe (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation thématique (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

Action de suivi par IDEV:

Identifier des opérations du même groupe ou du même thème ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

Vérification par le Coordonnateur du RAP EVN de division

Approbation du Chef

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe:

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

NOTE D'EVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Insatisfaisant - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Très insatisfaisant - Très peu de réalisations et de graves lacunes
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
PERTINENCE	Pertinence de l'objectif de développement du projet (OD) pendant la période d'exécution	4	4	L'objectif est aligné avec la stratégie de développement du pays, le DSCE 2010-2019 et spécifiquement avec le développement des infrastructures. Il est aussi aligné avec le 2 nd pilier du DSP 2010-2014 de la Banque qui est de contribuer à l'amélioration des infrastructures. L'objectif est clairement énoncé. Les effets liés à l'objectif sont réalistes et cohérents avec lui. L'objectif est resté pertinent durant toute l'exécution du projet.
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à la phase de clôture)	3,5	3	La conception initiale est restée pertinente durant l'exécution. Des ajustements mineurs ont été nécessaires parmi les options techniques d'AEP retenues mais n'ont rien changé à la conception et n'ont entraîné aucun retard. L'approche participative adoptée pour la conception a assuré la collaboration des bénéficiaires et le déroulement satisfaisant des activités. Les cadres logiques du REP, du RAP et du dernier EER ont de sérieuses lacunes.
NOTE GLOBALE DE PERTINENCE		3,75	3,5	TRES SATISFAISANT
EFFICACITÉ*	Niveau de réalisation des Effets			
	<u>Effet 1</u> : L'accès à l'eau potable est amélioré dans les communes du projet	-	4	<u>Indicateur</u> : Le taux moyen d'accès à l'eau potable passe de 33% en 2010 à 60% en 2015. Réalisé à 99% . Le taux est passé à 59,84%.
	<u>Effet 2</u> : L'accès aux services d'assainissement est amélioré dans les établissements scolaires	-	4	<u>Indicateur</u> : D'après le RAP, le taux moyen d'accès aux services d'assainissement passe de 6% en 2010 à 6,72% en 2015. Réalisé à 236% . La confusion sur la définition de cet effet et de son indicateur est discutée dans la section 2b.
	Note globale pour les effets	3,5	4	TRES SATISFAISANT
	Niveau de réalisation des produits			
<u>Produit 1</u> : Travaux de réhabilitation et construction d'infrastructures d'AEP	-	4	Indicateur 1: Réalisé à 108% . 95 réseaux d'AEP réalisés. 88 prévus. Indicateur 2: Réalisé à 113% . 108 réservoirs construits. 96 prévus. Indicateur 3: Réalisé à 112% . 116 captages réhabilités ou construits. 104 prévus.	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
				Indicateur 4: Réalisé à 107% . 622 410 linéaires (ml) posés dans les réseaux primaire et secondaires. 579 556 prévus. Indicateur 5: Réalisé à 110% . 953 Bornes Fontaines construites ou réhabilitées. 863 prévus. Indicateur 6: Réalisé à 96% . 182 artisans réparateurs, plombiers formés et équipés. 190 prévus. Indicateur 7: Réalisé à 122% . 11 forages réalisés. 9 prévus. Indicateur 8: Réalisé à 1200% . 24 champs solaires réalisés. 2 prévus.
	<u>Produit 2</u> : Construction d'ouvrages d'assainissement familial et publics	-	4	Indicateur 1: Réalisé à 114% . 285 latrines à fosses ventilées à 6 compartiments prévues. 326 réalisées. Indicateur 2: Réalisé à 46% . 1332 latrines familiales prévues. 617 réalisées. Vu le manque d'intérêt pour ces latrines, une partie a été réalisée en latrines publiques/collectives. Indicateur 3: Réalisé à 100% . 2 Complexes à Toilettes genrées construits par région, comme la cible.
	<u>Produit 3</u> : Campagnes d'Information, Education et Communication	-	4	Indicateur 1 : Réalisé à 136% . 2522 partenaires formés dans les 118 communes en IEC, hygiène en eau et assainissement prévus. 3434 formés. Indicateur 2 : Pleinement réalisé . 750 000 personnes sensibilisées lors de campagnes organisées prévues. Un nombre supérieur, difficile à estimer, a été réalisé.
	<u>Produit 4</u> : Appui institutionnel dans la zone du projet	-	4	Indicateur 1 : Réalisé à 141% / 680 enseignants d'écoles primaires formés. 483 prévus. Indicateur 2 : Réalisé à 107% . 536 membres de comités régionaux de suivi et d'associations de femmes et de jeunes rurales formés. 500 prévus. Indicateur 3 : Réalisé à 277% . 338 comités villageois de développement formés. 122 prévus. Indicateur 4 : Réalisé à 198% . 241 associations de jeunes formées. 122 prévues. Indicateur 5 : Réalisé à 173% . 435 personnels de centres de santé formés. 251 prévus. Indicateur 6 : Réalisé à 163% . 397relais communautaires de santé formés. 244 prévus. Indicateur 7 : Réalisé à 100% . 2 comités de suivi et de gestion des CTG créés et formés dans les communes Indicateur 8 : Réalisé à 100% . 34 membres des comités de gestion des CTG formés Indicateur 9 : Réalisé à 108% . 95 comités de suivi et de gestion des AEP créés et formés dans les communes. 88 prévus. Indicateur 10 : Réalisé à 131% . 1 045 membres des comités de gestion des AEP formés. 800 prévus.
	<u>Produit 5</u> : Renforcement des capacités du Ministère de tutelle	-	4	Indicateur : Réalisé à 120% . 24 cadres du MINEE formés à la gestion des ouvrages d'AEP. 20 prévus.
	Note globale pour les produits	Non noté	4	TRES SATISFAISANT

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
Notation l'Objectif de Développement (OD)				
	Objectif de Développement	4	4	L'efficacité dans la réalisation des effets est très satisfaisante. L'efficacité dans la réalisation des produits est très satisfaisante.
	NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT	4	4	TRES SATISFAISANT
Degré de couverture des bénéficiaires				
	Bénéficiaire1 : environ 668 000 personnes auront un meilleur accès à l'eau potable et environ 750 000 auront un meilleur accès aux services d'assainissement.	-	4	L'indicateur du taux moyen d'accès à l'eau potable a été pleinement réalisé (à 99%). L'indicateur du taux moyen d'accès aux services d'assainissement a été réalisé à plus de 200%. Le degré de couverture des bénéficiaires est d'environ 170%.
	Bénéficiaire2 : Les comités de gestion des points d'eau et les conseils communaux recevront des formations.	-	4	Tous les indicateurs liés à la formation pour l'appui institutionnel dans la zone du projet ont été réalisés au-delà des cibles. Le degré de couverture de ces bénéficiaires est d'environ 130%.
	Bénéficiaire3 : 20 cadres de la Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie (DHH) du Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE) seront formés.	-	4	24 cadres ont été formés. Degré de couverture de 120%.
Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)				
	Développement institutionnel			
	Genre			
	Environnement & Changements climatiques			
	Réduction de la pauvreté			
	Développement du secteur privé			
	Intégration régionale			
	Autres (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ		4	4	TRES SATISFAISANT
EFFICIENCE	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	3	3	La durée prévisionnelle était de 58 mois. La durée réelle a été de 63 mois, ce qui donne un délai prévu par rapport au délai réel de 92%.
	Efficiency de l'utilisation des ressources	4	4	Le pourcentage moyen de la réalisation matérielle des produits, toutes sources de financement confondues, est estimé à environ 120%. La réalisation bien au-delà des cibles pour la grande majorité des produits financés par le FAD donne une réalisation moyenne d'environ 130%. La réalisation moyenne des activités financées par le don

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
				RWSSI est d'environ 113%. Le taux d'engagement de tous les bailleurs de fonds est de 98%. Cela donne un pourcentage moyen de la réalisation matérielle par rapport au taux d'engagement de 122%.
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	4	4	Le RAP n'a pas actualisé le taux de rentabilité économique. Mais la réalisation au-delà des attentes de la quasi-totalité des activités conduisant à la réalisation des effets et impact attendus, le tout dans une enveloppe financière légèrement moindre qu'initialement prévue, permet d'avancer que le rapport coût-bénéfice est très satisfaisant.
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	4	4	Les clauses du projet, de sauvegarde environnementale et sociale, et relatives à l'audit ont été respectées. Les systèmes d'acquisition des biens et services, de gestion financière et de suivi-évaluation ont été respectés. Les décaissements des différentes sources de financement ont tous été effectués de façon très satisfaisante.
	Autres critères (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE		3,75	3,75	TRES SATISFAISANT
DURABILITÉ	Viabilité financière	4	4	<p>Le projet ont mis en place un ensemble de modalités et systèmes pour assurer la pérennité financière des infrastructures réhabilitées ou construites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La très bonne qualité des ouvrages d'AEP et d'assainissement réalisés encourage les utilisateurs à en assurer le bon entretien. • Les campagnes de sensibilisation ont éduqué les bénéficiaires sur l'utilisation hygiénique de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que sur les mesures environnementales à respecter pour le bon fonctionnement et l'entretien de ces infrastructures. • Les infrastructures ont été rétrocédées aux communes. • La contribution financière des bénéficiaires au projet a été supérieure à ce qui était prévu. • Un nombre d'arrangements formels ont été mis en place : l'inscription dans le budget des communes de l'entretien des infrastructures, des conventions entre les communes bénéficiaires et le Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), un fonds d'investissement des communes. • La formation des cadres de la DHH sur les métiers de l'eau, y compris la maintenance.
	Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	4	4	Le programme d'appui institutionnel a été compréhensif, couvrant les cadres de la DHH et les divers agents communaux. Des formations formelles ont été offertes aux cadres de la DHH dans les métiers de l'eau, y compris la gestion des ouvrages d'AEPA. Des milliers de personnes ont été formées dans les communes. Ce programme a donné aux agents communaux

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
				les connaissances nécessaires pour assumer progressivement leur rôle de maitres d'ouvrages, y compris la gestion et l'entretien des nouvelles infrastructures.
	Approbation et durabilité des partenariats	4	4	<p>Les associations de bénéficiaires avaient été consultées pendant la conception du projet, ce qui a facilité leur appropriation des résultats. D'autres mesures additionnelles durant l'exécution ont solidifié ces appropriations et assurent la durabilité des partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet s'est très bien déroulé et les infrastructures construites ou réhabilitées sont de haute qualité, ce qui a donné aux bénéficiaires une image positive du projet, du rôle de la DHH, et des autres responsables du projet, consultants ou maitres d'ouvrages. • Les bénéficiaires ont contribué au financement des infrastructures. • Ces infrastructures appartiennent aux communes. • Les bénéficiaires ont été sensibilisé dans les sujets d'hygiène de l'eau et sont donc bien équipés pour continuer de s'approprier les infrastructures. • Les agents communaux ont été formés sur la gestion et l'entretien de ces infrastructures.
	Durabilité environnementale et sociale	4	4	<p>Ce projet est classé catégorie II. Les impacts négatifs très temporaires (bruit et poussière durant la construction) avaient été anticipés et les mesures d'atténuation ont été respectées. Le risque de pollution de la nappe phréatique avait été identifié et des mesures techniques adéquates ont été mises en place. La formation de milliers d'agents de groupes communaux, et la sensibilisation de plus de 750 000 bénéficiaires sur la bonne utilisation de l'eau potable et des systèmes d'assainissement garantissent une gestion qui respecte l'environnement. L'accès aux nouvelles infrastructures réduit la charge ménagère de la majorité de femmes et filles. La formation des cadres de la DHH a renforcé la compétence individuelle de ces cadres et la compétence institutionnelle de la DHH en respect des normes environnementales dans la gestion de l'eau.</p>
NOTE GLOBALE DE DURABILITE		4	4	TRES SATISFAISANT

* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER).

L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donné : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification
----------	---------------	-------------	-----------------	---------------

PERFORMANCE DE LA BANQUE	Identification proactive et résolution des problèmes rencontrés aux différentes phases du cycle du projet	-	3	Une certaine lenteur à revoir certains appels d'offre (souvent non conformes). Processus d'approbation interne parfois excessif. 5 task managers durant la vie du projet.
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution	-	4	La conception et la préparation du projet ont tenu compte des trois plus importantes leçons tirées par la Banque sur son expérience au Cameroun : (i) faiblesse des capacités des structures de gestion du secteur (la DHH dans ce cas) ; (ii) processus de passation de marchés long et peu transparent ; et (iii) lenteur pour satisfaire les conditions de mise en vigueur et du premier décaissement.
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation	-	4	Les bénéficiaires ont été consultés pendant la conception et ont contribué aux décisions qui les affectaient.
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde	-	4	Toutes les clauses de passation de marchés, de gestion financière, d'audit, et de sauvegarde ont été bien établies et leur respect assuré durant l'exécution du projet.
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation	-	2	La conception était excellente, malgré un CLAR au format confus. Le cadre logique présenté dans le RAP a beaucoup de différences avec le CLAR, non expliquées. Le RAP a traité chaque indicateur de produit comme un produit indépendant.
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc.)	-	4	Des missions de supervision en nombre et qualité des équipes ont été conduites.
	Réponse aux requêtes	-	UTS	Aucune information
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE		4	3	SATISFAISANT
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Qualité de la préparation et de l'exécution	-	3	Lenteurs notées.
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes	-	3	Rien à signaler.
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie	-	3	Rien à signaler.
	Réactivité aux recommandations de supervision	-	UTS	Aucune information.
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet	-	4	La rétrocession des infrastructures aux communes, la formation des agents communaux et l'inscription de l'entretien des infrastructures dans les budgets de communes permettent la pleine durabilité du projet.
	Respect du calendrier de préparation des requêtes	-	2	Le RAP note que de nombreuses lenteurs ont été observées pour les demandes de paiement.
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR		3,5	3	SATISFAISANT
PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES	Respect des délais de décaissement des cofinanciers	-	4	Les associations de bénéficiaires ont payé leurs contributions en temps voulu.
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration	-	3	La collaboration entre les diverses parties prenantes, comités de bénéficiaires, et la DHH s'est bien déroulée.
	Qualité du dialogue politique des cofinanciers (seulement pour les OAP)	-		

	Qualité du travail des prestataires	-	3	Le travail des entreprises de construction/réhabilitation et des consultants a été satisfaisant.
	Réactivité aux demandes des clients	-	UTS	Aucune information
NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES		3,5	3	SATISFAISANT
La notation globale est donnée par: Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4				
(ii) Satisfaisant (S) : 3				
(iii) Insatisfaisant (I) : 2				
(iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
CONCEPTION DU S&E	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste	3	Le système Mis en place était adéquat et réaliste, y compris le recrutement d'un expert en S&E et un système de collecte, d'analyse et de dissémination des données durant l'exécution. Le format du CLAR n'est pas clair ce qui en rend la lecture difficile.
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés	4	Tous les indicateurs sont inclus dans le CLAR.
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre	3	La majorité des indicateurs de formation sont désagrégés. Les autres indicateurs ne sont pas appropriés au désagrègement.
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception	4	Le CLAR fournit la situation de référence pour tous les indicateurs.
	Autres à préciser		
NOTE DE LA CONCEPTION DU S&E		3	SATISFAISANT
MISE EN ŒUVRE DU S&E	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée	UTS	Aucune information sur l'expert en S&E.
NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&E		UTS	Incapable de noter
UTILISATION DU S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision	3	Les informations de suivi ont été utilisées
NOTE DE L'UTILISATION		3	SATISFAISANT
NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E		3	SATISFAISANT

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les	3	Les éléments de preuves sont présents sauf en ce qui concerne le taux de réalisation pour les

notations des différentes sections.		bénéficiaires et le pourcentage de femmes.
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP.	2	L'utilisation de chiffre de notation à décimale (comme 3,5) n'est pas conforme.
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	2	Plusieurs erreurs : <ul style="list-style-type: none"> • Juge la pertinence de la conception du projet satisfaisante, mais la note 3,5, ce qui est très satisfaisant. • N'a pas noté l'efficacité de la production des extraits. • N'a pas noté l'analyse coût-avantage dans le texte. • Note la performance de la Banque très satisfaisante (4) mais indique un problème de ressources humaines en ce qui concerne les passations de marchés. • Juge la performance de l'Emprunteur satisfaisante, mais la note 3,5, ce qui est très satisfaisant. • Erreur de calcul sur la note globale du projet.
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	2	Identifie 4 effets inattendus qui, en fait, ne sont que la réalisation au-delà ou en-dessous de cibles identifiées dans le cadre logique.
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	4	Tout a été très bien traité.
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	3	Le RAP n'a pas actualisé le taux de rentabilité.
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	4	Les éléments de preuves sont adéquats.
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	2	Les enseignements tirés, qui soulèvent de sérieux problèmes structurels, ne s'alignent pas avec les comptes rendus qui se concentrent sur les succès achevés. Les recommandations ne sont pas judicieuses.
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	3	Clair dans l'ensemble
Autres (à spécifier)	4	<ul style="list-style-type: none"> • Les 2 dimensions de pertinence sont très bien traitées. • 3 des 4 dimensions d'efficience sont très bien traitées. Le TRE n'a pas été actualisé pour l'analyse coût-avantage. • Les 4 dimensions de durabilité sont très bien traitées.
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3	SATISFAISANT
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	3	Le RAP est sorti 6 mois après la clôture du financement.
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	UTS	Sans information
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP	4	Conforme
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		

